

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 5 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAE 71 G** Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique et signature d'une note d'orientation stratégique avec l'État.

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation une note d'orientation stratégique pour l'insertion par l'activité économique et lui demande l'autorisation de la signer ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la note d'orientation stratégique jointe en annexe avec l'État (Unité Départementale 75 de la DIRECCTE).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront réparties :

- au chapitre 17, sous-chapitre D564, ligne DF 34019, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- au chapitre 17, sous-chapitre D564, ligne DF 34019, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- au chapitre 17, rubrique 564, compte 65661 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**